



CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL ET DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE

Délai de réservation 4 semaines minimum

au Secrétariat Technique en Mairie bureau 22

Entre : **HÔTEL DE VILLE 1**, rue C. Caillon 54230 NEUVES-MAISONS (membre de la Communauté de Communes Moselle-Madon)

Et :

DEMANDEUR : école, association, particulier...			
Objet de manifestation :		Date de manifestation :	
Représenté par (Nom et Prénom) :			
Adresse :			
Téléphone :		Mail :	
PERSONNE RESPONSABLE DU MATERIEL OU VEHICULE POUR LE DEMANDEUR			
Nom et Prénom :			
Téléphone :			

Conformément au règlement dont l'emprunteur accepte les conditions, aucun matériel/véhicule ne sera délivré en cas d'absence de :

- ⇒ Fiche de réservation précisant le type de matériel souhaité,
- ⇒ Certificat d'assurance responsabilité civile «Objets confiés»,
- ⇒ Copie du permis de conduire pour le conducteur du véhicule emprunté,
- ⇒ Devis signé avec la mention «bon pour accord».

1 - CAS DE LOCATION DE MATÉRIEL SANS MONTAGE NI DEMONTAGE

Le montage et démontage de la structure prêtée n'étant pas dans ce cas accomplis par le personnel habilité par la Mairie, l'emprunteur en assumera l'entière responsabilité. La Mairie ne pourra être tenue responsable des conséquences juridiques liées soit au montage, soit à l'utilisation de la structure,

A ce titre, l'emprunteur a parfaitement connaissance qu'il devra posséder toutes les autorisations nécessaires (autorisation du Maire du lieu d'implantation, attestation de conformité avant l'ouverture au public après consultation de la commission de sécurité compétente le cas échéant),

La Mairie de Neuves-Maisons atteste que le poids propre des différents équipements et aménagements qui seront mis en place, est compatible avec les limites de charge déterminées par le fabricant. Le matériel transportable dans un véhicule léger < 3,5 tonnes ne sera pas livré par le Service Technique dans le cas d'une réservation d'un utilitaire par le demandeur.

2 - CAS DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE

Le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans et avoir son permis de conduire depuis plus de trois (3) ans. D'autre part, celui-ci ne devra pas avoir fait l'objet au cours des 36 derniers mois, de sanctions (suspension ou retrait de permis, condamnation pénale) en relation avec la conduite d'un véhicule terrestre à moteur.

En cas d'accident responsable, d'incendie ou de vol dus à la négligence du conducteur (ainsi que la conduite du véhicule par un conducteur ne respectant pas les recommandations de l'alinéa précédent), une franchise de 450 € sera réclamée par la ville de Neuves-Maisons au moyen de l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du bénéficiaire.

Un état des lieux sera effectué au départ et au retour du véhicule. Toutes dégradations constatées par le Service Technique et non signalées seront imputées au dernier emprunteur. Comme pour les agents communaux, il est interdit de manger et de fumer dans le véhicule. Le chauffeur sera vigilant à l'état de propreté intérieur et extérieur du véhicule mis à disposition.

3 - PAIEMENT

Les tarifs sont conformes à l'arrêté n° 117/2014 du 1^{er} juillet 2014, et sont mis à jour chaque année au 1^{er} juillet en fonction de l'Indice des prix à la consommation hors tabac. Le règlement de la location du matériel se fera soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, soit par mandat administratif après réception de l'avis de paiement reçu par la trésorerie. Les prix indiqués sont en € T.T.C.

4 - REGLEMENT

a) Réservation

La réservation du matériel se fait par courrier adressé à **Monsieur le Maire ou secrétariat technique** et accompagné des fiches de réservations annuelles permettant d'établir un planning qui seront adressées aux écoles et associations communales en début de chaque année civile. Il est possible d'effectuer une réservation au minimum un mois avant la date de la manifestation auprès des services de la Mairie. La réservation devient effective après réception des deux documents suivants :

- Certificat d'assurance responsabilité civile «objets confiés» (sauf écoles),
- Contrat de location-devis dûment signé.

Monsieur le Maire se réserve le droit de fixer des priorités de location pour les écoles et associations communales. L'annulation ne donnera lieu à aucune indemnité.

b) Circulation du matériel dans le cas d'une location sans montage-démontage ni transport

Lieu de dépôt : Centre Technique Municipal 205, Rue Victor de Lespinats 54230 Neuves-Maisons

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf vendredi après-midi 15 h - Tél : 03 83 47 01 43.

Retrait et retour du matériel (uniquement sur rendez-vous) : l'emprunteur devra prévoir le personnel nécessaire pour la manutention du matériel. Si les agents de la Mairie doivent intervenir dans le chargement ou déchargement ainsi que dans le transport et le montage dudit matériel, le tarif horaire (précisé par délibération) sera appliqué.

c) Participation aux frais

La participation aux frais permet d'assurer la maintenance et le renouvellement du matériel. Le détail est fourni ci-dessous :

- Ecole et Association de Neuves-Maisons : location, montage-démontage, transport sont gratuits,
- Particulier néodomien : pas de prestations gratuites et pas de montage-démontage,
- Association, école, Mairie... hors Neuves-Maisons (membres de la CCMM) : pas de prestations gratuites, pas de montage-démontage,
- Autres : pas de prestations gratuites et pas de montage-démontage.

Toute location est subordonnée à la présentation de l'original d'un contrat d'assurance (hors écoles et collectivité) permettant de rembourser les frais de réparation et/ou remplacement des matériels (inondation, tempête, feu, problème électrique) = assurance responsabilité civile avec clause «objets confiés». Elle peut-être annuelle ou ponctuelle (extension possible de l'assurance de l'habitation). Toutes dégradations constatées seront à la charge de l'utilisateur et feront l'objet d'un constat contractuel. Toute réservation donne lieu automatiquement à l'édition d'une facture en cas de paiement.

d) Service installation

Un service installation est proposé aux écoles et associations de la Commune de Neuves-Maisons dans la mesure des disponibilités du service.

e) Service Transport

Un service «transport» est proposé aux communes, écoles et associations de Neuves-Maisons au tarif forfaitaire (indiqué dans le contrat) par aller et retour pour la mise à disposition du matériel. Celui-ci ne comprend pas la manutention ni le montage.

f) Container pour les déchets

La Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) peut mettre à disposition des containers pour les déchets, en fonction de la disponibilité, des communes, écoles et associations de la Commune de Neuves-Maisons. Ceux-ci devront être réservés au moment de la réservation du matériel. Ils sont propres, et lavés, et devront être rendus dans le même état. Dans le cas contraire, la CCMM pourra facturer le temps de nettoyage nécessaire assuré par ses agents et éventuellement le coût d'évacuation des déchets restants.

Contact CCMM : 39, Allée Louis Martin 54230 Neuves-Maisons – Tél : 03 83 26 01 57 - mail : services.techniques@cc-mosellemadon.fr

5 - RÉSERVATION

Lieu de la manifestation :

- Ecole et Association de Neuves-Maisons, (location, montage-démontage, transport sont gratuits)
 Particulier néodomien (pas de prestations gratuites),
 Association, école, Mairie... hors Neuves-Maisons (membres de la C.C.M.M., pas de prestations gratuites)

Autres (pas de prestations gratuites) :

Dénomination du matériel (dimensions en mètres)	Dispo	Quantité réservée	Tarif unitaire de location au 01/07/18	Montage et démontage PU Au 01/07/18	Sous-total par ligne
Table (2,20 - 0,70 - 0,10)	80		2,00 €	1,00 €	
Banc (2,20 - 0,35 - 0,10)	160		1,00 €	0,50 €	
Ensemble : 1 table & 2 bancs (2,20 - 0,70 - 0,20)	80		4,10 €	2,00 €	
Marabout (8 x 5)	2		77,60 €	83,80 €	
Marabout (4 x 5)	3		41,10 €	41,90 €	
Podium (90 m ² maxi - panneaux : 1,22 x 1,22)	45		6,40 €	1,00 €	
Barrières (2 m)	80		1,70 €	1,00 €	
Panneau "stationnement interdit" (0,40 - 0,40 - 1,30)	30		10,30 €	1,00 €	
NISSAN PRIMASTAR (6 m ³)	1		51,60 €		
Transport forfaitaire par manifestation			44,00 €		
TOTAL A REGLER					

6 - VALIDATION DE LA DEMANDE

<p style="text-align: center;">Demandeur,</p> <p>Accord sur le devis : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non Mention "Bon pour accord" et signature</p> <p>Neuves-Maisons, le :</p>	<p style="text-align: center;">Responsable du Centre Technique Municipal,</p> <p>Matériel disponible : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non Véhicule disponible : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non</p>
--	---

7 - DÉCISION DE LA COLLECTIVITÉ

<p>Le Maire, Jean-Paul VINCHELIN</p>
<p><input type="checkbox"/> Accordé à titre gratuit <input type="checkbox"/> Facturé</p> <p>A Neuves-Maisons, le</p>

8 - TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Contrat transmis au demandeur et au Service Technique le :

Observations éventuelles sur cette location :

Rendez-vous lors du retrait et retour du matériel :

 Oui - Non

Manutention non prévue lors du retrait et retour du matériel :

 Oui - Non

Quantité surestimée (> 30 %) lors de manutention ou de transport effectués par le Service Technique :

 Oui - Non

Retour de l'état du matériel au Secrétariat Technique le :

Montant estimé des dégradations éventuelles en € T.T.C. :

Durée de travail (en heure) effectuée par le Service Technique :

9 - ETAT DU MATERIELà retirer et à retourner au : **Centre Technique Municipal 205, Rue Victor de Lespinats 54230 Neuves-Maisons - Tél : 03 83 47 01 43**

Dénomination du matériel (dimension en mètre)	Quantité disponible	Quantité attribuée	Montage- démontage CTM	Transport Service Technique	Longueur largeur hauteur (plié) en mètre	Poids unitaire en kg	Volume unitaire en m ³
Table pour 8 personnes	70				2,20 - 0,70 - 0,10	20	0,2
Banc pour 4 personnes	124				2,20 - 0,35 - 0,10	10	0,1
Ensemble d'1 table et 2 bancs	62				2,20 - 0,70 - 0,20	40	0,4
Marabout (8 x 5)	3					210	1
Marabout (4 x 5)	1					155	0,5
Podium (90 m ² maxi)						15	0,3
Barrières de 2,00 m	80				2,00 - 0,54 - 1,10	14	0,2
Panneau "Stationnement interdit"	30				0,40 - 0,40 - 1,30	20	0,2

RETRAIT DU MATERIEL le : **à** **(heure)****Etat de départ :**

- Neuf
 Bon état
 Usagé

Demandeur,

Responsable du Centre Technique,

RETOUR DU MATERIEL le : **à** **(heure)**

Etat de retour :

- Conforme au départ
 Dégradé (constat ci-joint)

Observations éventuelles :

.....

.....

Demandeur,

Responsable du Centre Technique,